
PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL CONSULTATIF D'INSTITUT
1^{ER} FÉVRIER 2021
14h- VISIOCONFÉRENCE

Table des matières

| | |
|--|----|
| Membres avec voix délibératives | 1 |
| Membres avec voix consultatives | 2 |
| 1. Informations | 2 |
| 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020 | 3 |
| 3. Politique générale | 3 |
| - Budget | |
| 4. Formation | 4 |
| - Observatoire de la Vie Étudiante (OVE) | 4 |
| - Fonds d'intervention Pédagogique (FIP) | 5 |
| - Calendrier | 7 |
| - Éducation inclusive | 7 |
| 5. Questions diverses | 10 |

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e.s :

Mesdames et Messieurs Véronique AUGÉ ; Marie-Laure BARBIER ; Didier BARD ; Isabelle BEURROIES ; Catherine BLAYA ; Patrice BONNET ; Jérémie CASTERA ; Jean-Charles CHABANNE ; Marjolaine CHATONEY ; Fatima CHNANE-DAVIN ; Nicolas FLAVIER ; José FOUQUE ; Catherine FUCHS ; Patrice LAISNEY ; Jean-Louis LEYDET ; Isabelle MAGNI ; Valérie MAILHES ; Georges MERLE ; Valérie MUNIER ; Christine MUSSARD ; Noémie OLYMPIO ; Graham RANGER ; Pascal TERRIEN ; Julie VEYRINQUE ; Olivier VORS.

Représenté.e.s :

Mesdames et Messieurs Isabelle ARTIGUES par Véronique AUGÉ ; Laurence BALY par Christine MUSSARD ; Jean-Yves DALVERNY par Olivier VORS ; Laurence ESPINASSY par Patrice BONNET ; Marion TELLIER par Pascal TERRIEN.

Excusé.e.s :

Mesdames et Messieurs Antonia AMO-SANCHEZ ; Virginie BABY-COLLIN ; Alain BRUNIAS ; Jeanne CADIEUX ; Bernard CHIROL ; Stéphane FERRAIOLI ; Nathalie MIKAILOFF ; Véronique MIQUELLY ; Jean-Luc VELAY ; Sylvie WHARTON ; Céline YORDIKIAN ; Rachid ZAROUF.

Membres avec voix consultative

Présent.e. s :

Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Valérie BARANES ; Pascale BRANDT-POMARES ; Martine CONIO ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Sandrine ESCHENAUER ; Alain GARCIA ; Jean-François GARCIA ; Anne GOMBERT ; Jean-François HEROLD ; Delphine JOSEPH ; Lionel MARIN ; Nicolas MASCRET ; Serge MAZEAU ; Martine QUESSADA ; Jean-François RANUCCI ; Nathalie RICHIT ; Éric TORTOCHOT ; Maxime TRAVERT ; Jessyca TRETOLA.

Représenté.e. s :

Monsieur Vincent VALÉRY par Linda BEN-JEMAA.

Excusé.e. s :

Mesdames et Messieurs Catherine ALBARIC-DELPECH ; Marlène ASTRION ; Magalie BALLATORE ; Fabrice BARTH ; Didier ALBRAND ; Alice DELSERIEYS-PEDREGOSA ; Anne DEMEESTER ; Mathilde FAVIER ; Boumédiène FEGHOUL ; Julien GARRIC ; Frédéric GILARDOT ; Suzanne GUILHEM ; Beate HOSCHEK-LEMESLE ; Karine ISAMBARD ; Frédéric LETERME ; Stéphane MOURLANE ; Aurélie PASQUIER-BERLAN ; Christian PATOZ ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Herilalaina RAKOTO-RAHARIMANANA ; Véronique REY ; Nathalie REZZI ; Ariane RICHARD-BOSSEZ ; Pierre RIGAT ; Magali ROBAGLIA ; Frédéric SAUJAT ; Nicolas SEMBEL ; Maïlys SILVY ; Vincent STANEK ; Éric VOTTERO.

1. Informations

Pascale BRANDT-POMARES :

• **La crise sanitaire**

Une circulaire ministérielle permet aux étudiants de revenir par petits groupes à l'université. Les étudiants de l'Inspé, fonctionnaires-stagiaires, en stage ou en observation, sont moins isolés par rapport à d'autres étudiants et tout sera fait pour maintenir les conditions optimales d'études. Pour le professorat des écoles en particulier, maintenir à la fois les stages en établissement et la venue sur les campus n'est pas aisé. Des indications ont été transmises aux responsables de parcours pour travailler avec les équipes pédagogiques concernant le retour sur site ou le maintien du distanciel dans les meilleures conditions.

• **L'offre de formation**

Les Inspé font remonter leur offre haute de formation et rencontrent tous la même difficulté pour travailler les maquettes dans le détail. Parmi ces difficultés, les textes concernant les concours sont enfin parus.

Deux informations importantes :

1/ Le nombre de contrats en alternance : Nous travaillons avec le Rectorat et les directions départementales afin de permettre l'accès à un contrat d'alternance pour tous les M2, qui ne seront pas fonctionnaires-stagiaires. Ce travail se fait sur la base d'un nombre de contrats communiqué aujourd'hui par le Ministère, mais qui ne correspond pas à nos attentes car il est en-deçà des demandes, faites de concert avec le Rectorat. C'est un point très important pour mettre en place l'alternance telle qu'elle est pensée et souhaitée dans les maquettes.

2/ L'information reçue concernant le module sur l'égalité hommes/femmes

Un cahier des charges a été transmis à tous les Inspé pour une formation à l'égalité filles/garçons et spécifiant ce qui devrait figurer dans les maquettes ainsi que le nombre d'heures prévues. L'objectif de former à l'égalité filles/garçons, qui était déjà dans l'esprit de nos maquettes, sera pris en considération au mieux. C'est une contrainte supplémentaire difficile à mettre en œuvre car il ne suffit pas d'empiler des contenus pour faire une formation...

Catherine BLAYA : L'Inspé de Nice a joint un courrier au dossier d'accréditation, précisant que les prescriptions avaient été reçues, bien que tardivement, mais qu'il n'était pas

possible de procéder aux changements car une formation universitaire, de niveau Master, ne peut se réduire au cumul de modules juxtaposés. Néanmoins, les questions relatives à l'égalité filles/garçons sont déjà abordées et continueront de l'être dans le cadre de la réforme.

Pascale BRANDT-POMARES : Le dossier, validé par les instances, est déjà remonté. Il n'est pas question d'y ajouter des pièces supplémentaires.

Valérie MUNIER : L'Inspé de Montpellier ne peut pas intégrer ce module tel qu'il est demandé car l'offre de formation a été validée. Néanmoins, la formation à l'égalité filles/garçons fait également déjà partie des objectifs de la formation.

- **Les concours**

Patrice BONNET : Les arrêtés ont été publiés la semaine dernière et n'ont globalement pas été modifiés. Ils officialisent les attendus des concours, avec des épreuves renforçant le caractère professionnel sur les écrits comme sur les oraux. L'oral est un entretien de motivation dans lequel il y aura une 2^{ème} phase de mise en situation que les candidats devront analyser. Tel qu'explicité dans les textes, il y aura des attendus concernant la laïcité, les valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et en particulier l'égalité filles/garçons. Les coefficients n'ont pas été modifiés et sont plus importants sur les épreuves orales. Des précisions ont été apportées sur le concours dit « spécial » puisqu'une épreuve particulière a été ajoutée pour les doctorants. Celle-ci s'ajoute aux épreuves écrites et orales qui demeurent identiques pour l'ensemble des épreuves, concours externes et concours spécifiques. Les sujets zéros vont arriver et nous allons proposer une consultation, au niveau des responsables de parcours et des enseignants, pour les maquettes et les attendus des concours en relation. Tel que les textes le formulent, le concours semble vraiment en adéquation avec un parcours de formation par alternance valorisant une expérience et un vécu de terrain.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020

Le projet de PV de la séance du 30 novembre est adopté à l'unanimité.

3. Politique générale

- **Budget**

Cf. Diaporama projeté partagé dans l'AMUbox.

Martine QUESSADA : À la fin de l'année dernière ont eu lieu un dialogue de gestion et une conférence budgétaire. Une partie ressources humaines concernait la campagne d'emploi et un certain nombre de postes ont été obtenus (voir CCI du 30/11/2020). La 2^{ème} partie concerne l'investissement et le fonctionnement pour tous les actes réalisés au cours de l'année 2021.

Le budget total de l'Inspé pour 2021 s'élève à 19 836 871 €, incluant la masse salariale, le fonctionnement et l'investissement, pour l'année en cours. La masse salariale comprend de la masse salariale dite « État » et de la masse salariale « sur ressources propres ». La masse salariale « État » représente 17 610 363 €, soit la majeure partie. La masse salariale « sur ressources propres » concerne les salaires des agents non titulaires, titulaires sur emplois gagés, titulaires sur contrats Sauvadet, les heures complémentaires et toutes les formes de vacances et primes diverses. Ce budget nous est alloué en fonction d'un montant de ressources propres évalué en N-1 et pour lequel est attribué un budget de fonctionnement. 96% du budget de l'Inspé concerne la masse salariale et 4% concerne le fonctionnement et l'investissement pour 2021.

4. Formation

• Présentation de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE)

Cf. Diaporama en annexe.

Nicolas MASCRET présente les résultats de l'enquête menée sur la formation professionnelle des étudiants de l'Inspé. Cette enquête a été réalisée entre fin avril et début mai 2020 et concerne tous les étudiants inscrits à l'Inspé sur les 4 mentions, en Masters 1 et 2. Le nombre de participants est de 1250 étudiants ; le taux de participation de quasiment 50%, en hausse par rapport à l'année précédente et étendu entre les parcours et les options car passant de 0% à 100% ; il y a une grande étendue dans les réponses.

Une partie de l'enquête est commune à toutes les composantes universitaires d'AMU, des dimensions spécifiques aux composantes sont ensuite investiguées, sur demande et après discussions en CI et CCI. Cette enquête est réalisée en ligne et peut être remplie sur ordinateur ou smartphone, ce qui explique l'augmentation de la participation. Il s'agit d'items sous formes d'affirmations sur une échelle à 4 niveaux (non, plutôt non, plutôt oui, oui). Sont présentés ici les résultats compilés. Les résultats par parcours et par option sont envoyés directement aux responsables concernés pour les M1 et les M2. Les résultats concernent l'année 2019/2020, 2^{ème} année de mise en œuvre du projet présenté dans le dossier d'accréditation et de l'évaluation par compétences. Les résultats de cette année sont mis en perspective avec ceux de l'année précédente pour mesurer l'évolution. Sur la partie droite du schéma, les valeurs en rouge entre parenthèses sont les valeurs de l'année 2018/2019.

1/ Résultats globaux concernant l'avis des étudiants sur la formation

L'avis général sur les contenus est globalement en amélioration. L'avis sur l'organisation des études, la répartition des CM, TD et la progressivité des contenus (moyenne de 3) est aussi en progression. Un dernier résultat englobe plusieurs items pour un résultat plus global, celui-ci est plus bas mais englobe des items faisant baisser le score global, notamment en termes d'informations relatives aux réorganisations des enseignements et aux enseignements à l'étranger. Le fait qu'il y ait très peu d'informations fait nettement baisser la moyenne sur ces indicateurs.

L'évaluation par compétences : le score est de 3,1 et présente une nette amélioration par rapport à l'année précédente, qui pourrait témoigner de son intégration. Un 2^{ème} item porte sur la présentation de l'évaluation par compétences et l'exploitation par les étudiants de cette approche, qui permet de se repérer plus facilement dans les apprentissages. Le score est juste au-dessus de la moyenne mais toutefois en nette amélioration par rapport à l'année précédente et montre les efforts vers lesquels il faut se diriger. Il n'y a pas de différence significative pour les scores des M1 et des M2.

L'articulation formation-recherche-terrain : Le score de 2,8 sur 4 montre que les étudiants considèrent majoritairement que cette articulation apparaît clairement dans leur parcours et leurs options.

Le stage en établissement scolaire : Il avait été demandé par les représentants du Rectorat et de l'Inspé d'avoir des informations concernant le stage et son exploitation dans les formations. Des questions avaient été rajoutées comme la contribution du tuteur de stage à la formation professionnelle des étudiants. Les scores étaient très élevés il y a deux ans, ils le sont encore davantage l'année dernière. Le score concernant les TD réalisés à l'Inspé et en appui sur le stage est également en évolution. Le score le plus élevé concerne le stage lui-même (3,8 sur 4). Enfin, sur l'accueil en établissement scolaire, aussi bien du point de vue des tuteurs que des chefs d'établissement, les scores sont extrêmement positifs.

2/ Insertion des étudiants 8 mois après l'obtention de leur Master

Les étudiants ayant eu leur Master MEEF en 2018/2019 sont contactés 8 mois après par l'OVE pour connaître leur situation d'emploi. Le taux de réponse a été de 60% des étudiants diplômés.

- 91% sont en emploi ;
- L'écrasante majorité a un emploi de catégorie A ;
- Les emplois considérés comme stables sont largement majoritaires ;
- Le type d'employeur est majoritairement le secteur public ;
- Le type d'emploi est principalement dans l'enseignement et la formation ;
- Majoritairement les emplois sont en adéquation avec le domaine de formation et le niveau de diplôme bac+5 ;
- Cependant une part, même largement minoritaire, considère ne pas avoir un emploi dans le domaine de formation ou, de façon plus visible, de niveau bac +5.

L'ensemble des résultats agrégés, dont il n'a été présenté qu'une partie ici, sera comme chaque année mis en ligne sur le site de l'Inspé.

Les remarques sur le Tchat confirment l'intérêt pour les formateurs d'accéder à ces informations et la qualité de cette enquête qui permet de mieux réguler les enseignements.

Valérie MUNIER souligne la difficulté de ces enquêtes et l'amélioration qu'elle montre sur de nombreux points. Avons-nous des données sur le ressenti des étudiants concernant l'intérêt du mémoire dans le parcours de professionnalisation ?

Nicolas MASCRET : Oui c'est l'un des items concernant spécifiquement l'Inspé. Les scores sont très élevés, au-dessus de 3 en moyenne pour les M2.

Valérie MUNIER : L'approche par compétences semble avoir intégré les pratiques des formateurs et permettre aux étudiants de mieux se repérer dans les apprentissages même si c'est encore un des points difficiles.

Pascale BRANDT-POMARES remercie Nicolas pour ce travail en coopération avec l'OVE. Nous avons fait la demande de mieux évaluer quels étaient les emplois des étudiants et la part des titulaires et contractuels. Ces retours sont importants pour les formateurs. Chaque responsable de parcours reçoit ces résultats pour son parcours et il ne faut pas hésiter à faire remonter les questions, les remarques et les demandes d'informations complémentaires (critères évalués, choix des outils).

Nicolas MASCRET : L'année précédente étaient présentés les résultats liés au tronc commun. Cela n'a pas été fait cette année car au moment de la constitution des enquêtes, il avait été décidé de ne pas investiguer le tronc commun qui devait avoir lieu sous cette forme pour la dernière année. Il y a eu le report de la mise en œuvre de la réforme mais il était trop tard dans la programmation des enquêtes pour réintégrer le tronc commun.

Pascale BRANDT-POMARES : Cet aspect est lié à la conjoncture. Ce qui reste pérenne en revanche et nous intéresse beaucoup est d'avoir des informations sur l'approche par compétences. Il sera intéressant de voir comment cette perception, plutôt chaotique au départ mais en nette amélioration, continue d'évoluer dans le temps.

• **Fonds d'intervention pédagogique (FIP)**

Éric TORTOCHOT : Le projet de fond d'intervention pédagogique est quasiment identique au projet proposé il y a un an, reporté en raison de la crise sanitaire. Il a pour finalité la construction d'un e-portefolio avec évaluation des compétences. Le constat de départ est que l'évaluation par compétences implique un dispositif et des outils d'évaluation et s'appuie sur des productions réalisées par les étudiants en contexte et en situation de travail. Ce projet, porté par Éric Tortochot et Pascal Terrien, propose d'associer ce dispositif

à une école d'été bénéficiant d'un financement A*MIDEX, *Digit-CrEAAT*, prévue en juin/juillet 2020 et reportée à l'été prochain. Cette école d'été a pour finalité de réunir des étudiants, Masterants et doctorants en arts, intéressés par les dispositifs d'enseignement artistique et les formes d'apprentissage. L'idée est de constituer un e-portefolio numérique artistique. L'intérêt est de concevoir un outil permettant de travailler avec des étudiants internationaux. Il faut donc penser un dispositif qui s'adresse à tous les étudiants, voire à des professionnels qui pourront s'appuyer dessus et l'utiliser. Cela rejoint l'une des préoccupations de l'évaluation par compétences qui est la formation tout au long de la vie. Le projet Echos, déposé cette année pour contribuer à l'élaboration de cet outil, est une reprise du projet initial, modifié à la marge. Ce dispositif s'appuie sur un e-portefolio fondé sur une technologie dite blockchain, qui ne s'appuie pas sur un type de serveur ou d'outil numérique, comme une plateforme réservée à certains utilisateurs (comme l'ENT), mais qui utilise des supports permettant de conserver des données sans qu'elles soient exploitées par une seule structure identifiée. Il s'agit de conserver des données déposées sur un cloud, accessibles tout au long de la vie et permettant l'accès à toutes ses productions, à ce qui a été évalué, de dialoguer avec les évaluateurs et de co-concevoir avec les enseignants, les formateurs, les conférenciers, etc.

Les différences avec ce qui avait été présenté l'année dernière : 1/le financement a été légèrement baissé, la demande étant aujourd'hui autour de 28000 €, avec une contribution de l'Inspé qui est le porteur du projet et dont l'équipe de direction a fortement contribué à la recevabilité du dossier ; 2/ le travail de collaboration avec la DOSI n'est plus nécessaire car, bien que le dispositif puisse ensuite évoluer au sein d'AMU, il reste dans un 1^{er} temps expérimental ; 3/ ce travail s'appuie sur le pôle numérique de l'Inspé et le dossier a été préparé avec Didier Bard. In fine, une fois que le prototype aura vu le jour (financé par le FIP), il pourra donner lieu à une généralisation au sein de l'Inspé, ce qui ferait passer de quelques centaines de prototypages pour l'école d'été à un nombre beaucoup plus important d'utilisateurs.

Lien vers l'école d'été : <https://digit-creaat.sciencesconf.org/>

Lien dispositif Echos : <https://www.lica-europe.org/projects/echos.life->

Pascale BRANDT-POMARES : L'outils e-portefolio pour l'approche par compétences va se développer à l'université. Il est déjà engagé avec le recrutement d'un ingénieur dans le cadre du projet NCU DREAM-U, qui développe un e-portefolio de type Karuta, outil spécifique à AMU pour les licences mais qui servira aussi aux autres niveaux et composantes. L'IUT est notamment demandeur d'un e-portefolio très opérationnel pour l'approche par compétences, ce qui n'est pas encore exactement le cas. Cette question est majeure pour permettre de faire état du développement des compétences et de la certification de ces compétences tout au long de la vie professionnelle. La technologie blockchain, qui supporte le bitcoin, est une technologie nouvelle s'appuyant sur ce que permet l'internet : le fait d'être en réseau et de pouvoir réguler par ce réseau et non pas par une personne ou une plateforme. Toujours en veille l'Inspé doit développer des projets en matière d'utilisation des outils numériques en éducation et en formation. Cette expérimentation a un intérêt plus large et plus global, notamment au niveau du CIPE elle pourra permettre d'aller plus loin au niveau de l'université.

Lien projet DREAM-U : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/pia3-projet-dream-u>

Éric TORTOCHOT : La majorité des étudiants devient enseignante et il pourrait y avoir une réelle adéquation par l'outil numérique entre la formation et l'employeur qui est l'Éducation nationale. On peut aussi imaginer que ceux qui ne rentrent pas dans l'Éducation nationale et choisissent une autre voie (par choix ou par défaut) puissent pleinement continuer à développer ce qu'ils ont fait à l'université en termes de formation. C'est là que la technologie blockchain est un atout majeur puisque c'est le seul moyen à l'heure actuelle de voir migrer des données protégées et de les conserver sans difficulté de transfert ou de

changement d'univers. C'est un enjeu très fort pour aujourd'hui et pour l'avenir dans les conditions d'un internet régulé.

- **Calendrier**

Patrice BONNET : Il s'agit d'une anticipation du calendrier complet, qui sera mis au vote au cours des prochains CCI et CI, concernant l'organisation de la fin de l'année. Au niveau d'AMU, il a été proposé un calendrier pour les inscriptions, en particulier la fin des inscriptions le 23 juillet. Cela conditionne le calendrier et l'organisation des congés. La fermeture des sites est proposée du vendredi 23 juillet au lundi 23 août, pour permettre aux enseignants de venir sur site et au niveau administratif de reprendre les activités et de rouvrir les inscriptions si nécessaire.

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

- **Éducation inclusive**

CF. Document en annexe.

Anne GOMBERT : La notion d'éducation inclusive s'impose dans le champ de l'éducation notamment à partir de la loi 2005 avec la notion d'inclusion. En 2013, la loi de refondation de l'école introduit le terme d'école inclusive. En 2016, un arrêté modifie le cadre de la formation dispensée au niveau des Masters et le terme d'école inclusive est mentionné plusieurs fois. Plus récemment en 2019 la loi pour l'école de la confiance conforte la notion d'éducation inclusive.

Ce terme d'école inclusive correspond à une orientation mondiale, qui commence en 1994 avec la déclaration de Salamanque, sous l'égide de l'Unesco. L'idée était de faire progresser les politiques en faveur des personnes vulnérables, y compris des enfants et des élèves à besoins éducatifs particuliers, pour que tous les enfants du monde puissent aller à l'école et en classe ordinaire.

L'ancrage historique permet d'éclairer les pratiques liées à l'école inclusive, pour les enseignants des Premier et Second degrés ou pour les CPE. Cela questionne les trois mentions du Master MEEF, les enseignants à l'université et enseignants-chercheurs concernant la pédagogie universitaire. L'école n'a pas toujours été inclusive et a connu des temps différents :

Le temps de l'exclusion : Les enfants (à besoins éducatifs particuliers) n'étaient pas scolarisés mais pris en charge par des structures de santé ou des écoles spécialisées, générant une forme de ségrégation. C'est l'avènement du secteur médico-éducatif, où l'enfant est dit « inadapté ». Dans l'éducation, il y a des classes de perfectionnement avec des enseignements spécialisés formés pour la 1^{ère} fois dans cette perspective. Ces classes avaient vocation à prendre en charge des élèves en grande difficulté, notamment présentant de grandes difficultés d'apprentissage et des « troubles du comportement ».

Le temps d'intégration : Avec la loi de 1975, les enfants présentant des besoins dits spéciaux entrent dans la classe ordinaire, avec des classes d'intégration scolaire ou des unités pédagogiques d'enseignement. Cependant, la notion d'adaptation de l'enseignement aux besoins de l'élève reste dans une perspective compensatoire et remédiateur.

Le temps de l'inclusion : En 2005 a lieu un changement de paradigme, passant d'un élève devant s'adapter au système (ou de la personne présentant un handicap) à un système devant s'adapter à la personne.

L'éducation inclusive et l'école inclusive sont le développement de cette notion d'inclusion. Le paradigme n'a pas changé mais a évolué. Un passage se fait de la notion d'égalité à la notion d'équité et à la volonté d'adapter le contexte à certains élèves.

L'accessibilité : Aujourd'hui cette notion s'étend avec la notion d'accessibilité scolaire où il s'agit de répondre aux besoins de tous les apprenants, élèves, collégiens, lycéens etc., de rendre accessibles les savoirs scolaires pour tous et de répondre aux besoins de tous.

Deux grandes catégories de pratiques inclusives sont identifiées :

1/ Les pratiques d'enseignement renvoient à la notion de pédagogie universelle et à la flexibilité de l'enseignement. Il s'agit de planifier minutieusement l'enseignement dans la classe et à l'université en éliminant tous les obstacles de l'environnement scolaire. La pédagogie universelle interroge les analyses didactiques des enjeux de savoir et les techniques pour rendre accessibles ces savoirs. L'analyse des tâches renvoie aux processus d'apprentissage, les analyses des besoins et les conceptions de réponses et de scénarii de pédagogie d'enseignement. Les techniques identifiées sont des pratiques de différenciation, d'explicitation et d'adaptation, toutes relatives à la démocratisation des savoirs et ayant été largement discutées dans les champs de la sociologie et de la psychologie.

2/ Les pratiques de collaboration et de partenariat : L'hétérogénéité a augmenté, avec des élèves de plus en plus en décalage avec la « norme scolaire ». Faire entrer la différence et des enfants pris en charge par des partenaires extérieurs, implique une collaboration et des partenariats entres pairs, enseignants spécialisés, psychologues de l'Éducation nationale et des pratiques de collaboration, de co-enseignement et de co-intervention. Cela questionne la relation famille-école, notamment avec le concept de co-éducation et génère des collaborations avec des éléments extérieures aux établissements : professionnels de santé, médico-éducatif, projets culturels, etc. Un arrêté publié en décembre impose 25h dédiées à l'éducation inclusive au sein du Master MEEF dans les futures maquettes, qui seront intégrées au sein des disciplines. Dans ce cahier des charges, il y a l'égalité filles/garçons et la question des compétences de formation, liées aux compétences professionnelles des enseignants. Cet arrêté a beaucoup questionné et agité les formateurs, qui se sont engagés dans ce travail dans tous les Inspé. Un séminaire a eu lieu récemment dans lequel a été discutée la faisabilité d'intégrer ces 25 h dans l'organisation des maquettes et dans les 64h de culture commune, ainsi que les besoins en termes de formation des formateurs.

Claire ENEA-DRAPEAU : Les travaux des GMT ont été mobilisés, en particulier le GMT développement, apprentissage et éducation inclusive. Cela a permis de produire un répertoire de contenus, à partir des compétences et des attendus de formation, servant de base pour le travail sur l'intégration des contenus relatifs à l'éducation inclusive dans les maquettes. Les compétences et attendus de formation sont en lien avec l'enseignement à une diversité et donc avec d'autres GMT davantage ciblés sur l'éducation prioritaire, les compétences sociales et citoyennes, les valeurs de la République. Les 25 heures consacrées à l'éducation inclusive dans la maquette sont à intégrer en partie dans les 64 heures dédiées aux enseignements de culture commune mais vont également être maillées et intégrées aux enseignements spécifiques (via les situations intégratives). Des séminaires doivent être organisés, à l'occasion desquels les dialogues et les échanges entre les parcours seront faits, sur la base du répertoire produit. Cela aboutira à la proposition de points d'intervention, de mutualisation inter-parcours, de thématiques. Il a aussi été proposé de s'appuyer sur le dispositif mis en place ADPE, ainsi que sur les journées consacrées à l'éducation inclusive. Les Inspé d'Aix-Marseille et de Nice organisent les 15 et 16 mars prochains les journées d'enseignement inclusif, pratiques d'enseignement inclusives, formation et apprentissages, adossées aux rencontres nationales des responsables et formateurs à l'éducation inclusive des Inspé. Cette année, elles seront ouvertes à un plus large public (personnel académique) et organisées en présentiel et distanciel.

Le programme est en ligne et les inscriptions sont ouvertes : <https://inspeinclusive.sciencesconf.org/resource/page/id/1>

L'université inclusive : L'Inspé, en tant que composante universitaire, accueille des étudiants en situation de handicap ou à besoins particuliers. 70 étudiants avec des projets personnalisés sont accueillis cette année et l'Inspé est engagé dans plusieurs projets

concernant l'inclusion dont le programme national d'inclusion universitaire, dans le cadre des Nouveaux Coursus à l'Université (NCU). Aspie Friendly est en lien avec 16 établissements d'enseignement supérieur, dont l'objectif est de développer des pratiques inclusives à l'université.

Lien Projet Aspie Friendly : <https://aspie-friendly.fr/>

Des travaux sur la pédagogie universitaire inclusive se font aussi en lien avec le CIPE.

Jean-Louis LEYDET : Cette remarque ne touche pas les élèves en situation de handicap mais les élèves empêchés pour raisons de maladie : le Ministère est en train de mettre en place un système de robot de télé-présence. L'académie va recevoir 130 robots de télé-présence et 115 pour l'académie de Nice, destinés à faciliter le lien entre l'école et des élèves hospitalisés à l'hôpital ou chez eux pour des périodes longues. Il serait intéressant d'y apporter un regard de chercheurs et de suivre la mise en œuvre du dispositif. Les premiers équipements arriveront fin février mais la mise en place prendra du temps. Ce projet comporte un volet enseignement supérieur qui n'est pas encore bien défini dans le dispositif et qu'il faudra probablement retravailler.

Des marchés ont été lancés par le Ministère et trois types de robots sont proposés : un robot humanoïde de petite taille ; un robot d'environ 1m50 pouvant se déplacer dans une salle ou dans un établissement ; un 3^{ème} système dont les détails sont à préciser. Les services d'aide à la scolarité à domicile vont en partie gérer l'utilisation de ces robots.

Anne GOMBERT : 1/ L'éducation inclusive ne concerne pas seulement les élèves en situation de handicap mais tous ceux qui présentent des besoins éducatifs particuliers, y compris présentant des maladies chroniques graves. 2/ Les outils développés par les chercheurs renvoient à toutes les recherches portant sur l'élaboration d'objets de compensation, notamment du handicap. Pré-développés pour les élèves malades ou présentant un autisme, ils pourraient favoriser l'intégration. 3/ En ce qui concerne la recherche, beaucoup de liens sont possibles et nous pouvons, de même que de nombreux laboratoires de SFERE-Provence, contribuer à cette réflexion.

Nicolas MASCRET : L'institut des sciences du mouvement travaille depuis 1an sur des robots de télé-présence mobiles pour faire pratiquer une activité physique à distance essentiellement pour des séniors isolés. En psychologie sociale, le travail porte sur l'acceptation des robots de télé-présence par les utilisateurs.

Pascal TERRIEN : Il serait intéressant de porter ces projets à la connaissance de la communauté des chercheurs de SFERE-Provence pour diffuser largement cette information, faire le relai et permettre des relations entre les laboratoires et les chercheurs.

Pascale BRANDT-POMARES : Il serait intéressant de voir avec le Rectorat comment ce projet pourrait entrer dans un cadre de coopérations, comme les projets SFERE-DAFIP permettant l'articulation recherche-terrain. Cette année, une thèse est financée par la Région suite à un accord entre l'Université et le Rectorat et il pourrait s'envisager que le Recteur soit lui-même porteur de projets de thèses qu'il souhaiterait voir se développer. Dans le cadre d'AMPIRIC, d'autres possibilités s'ouvrent également.

Jean-Louis LEYDET : Pour l'instant la difficulté est qu'il n'y a pas de financement et il faut trouver un moyen d'exploiter ces résultats. Il faut voir comment la Direction du numérique pour l'éducation (DNE), qui porte ce dossier, pourrait financer ces recherches.

Catherine BLAYA : Une approche et une collaboration régionales sont possibles. Concernant l'intelligence artificielle, pourrait-on accéder à des financements dans le cadre d'AMPIRIC ?

Valérie MUNIER : La collaboration entre l'Inspé d'Aix-Marseille et l'Inspé de Nice montre qu'une approche régionale en éducation est possible et que la collaboration entre les deux

Inspé est fructueuse. L'université de Nice a un observatoire des impacts technologiques et sociétaux de l'intelligence artificielle sur la société comportant un axe éducation, il serait peut-être possible d'obtenir des financements.

Patrice BONNET souligne le travail des GMT depuis pratiquement 18 mois sur la culture commune et les questions vives qui animent le métier d'enseignant. Il a permis de faire progresser la réflexion et de construire l'idée que les questions comme la laïcité et le numérique, vont contribuer au maillage des contenus des maquettes. Aujourd'hui, la qualité de ces heures et de l'articulation de la culture commune avec les spécificités dans les parcours et les options est prioritaire. Il ne s'agit pas de faire un module complètement à part avec les 25h destinées à l'école inclusive mais de réfléchir comment ces heures vont diffuser d'une culture commune transversale vers une culture commune spécifique. Le répertoire produit est riche et précise les contenus possibles, il fera émerger de réelles situations intégratives permettant aux équipes d'intégrer l'éducation inclusive dans la formation. Les GMT ont aussi proposé des UE 3 à choix, en termes d'approfondissement, permettant aux étudiants qui le souhaitent de renforcer leurs connaissances sur l'école inclusive. Le dispositif ADPE, déjà fonctionnel, permettra d'accompagner les équipes. La cellule de soutien coordonnera les interventions et soutiendra les responsables de parcours pour qu'ils accèdent à un accompagnement dans la construction des contenus.

Pascale BRANDT-POMARES : Maintenant que les maquettes sont remontées, il faut aller vers cette école inclusive que nous souhaitons tous et la mettre en place pas à pas, liée aux questions d'égalité filles/garçons, de laïcité et à des autres aspects relatifs à l'éducation citoyenne et à l'amélioration de l'éducation. La temporalité est difficile à tenir et génère une pression d'autant plus délicate dans cette période de crise sanitaire. L'avenir est à considérer avec prudence et il faut avancer avec l'idée de sécuriser ce qui est fait. Élaborer une formation doit se faire en tenant compte des contraintes, des conditions et des moyens à disposition. Avant de définir encore davantage les contenus des maquettes, qui resteront le fait des équipes et pourront évoluer, il faudra évaluer le coût de la formation et préciser les actions sur les UE pour le mois de mars. Cela implique de modifier le calendrier des conseils pour consulter les instances sur cet aspect.

Prochain CCI : le 29 MARS, point sur la soutenabilité de l'offre de formation et l'avancement des maquettes.

5. Questions diverses

Aucune question diverse.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 17h20.